

COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE BRETHMAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION N° 2026_01

Séance du 2 février 2026

DE NOMBRE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votant
13	7	7

DATE DE LA CONVOCATION		
26 JANVIER 2026		

POUR	CONTRE	ABSENTE
7	0	0

L'an deux mille vingt-six, le 2 février à dix-huit heures et quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Président.

Présents : Monsieur PERRET Jean Michel, Président, Madame RICHARD Evelyne, Vice-présidente, Madame GALTIER Sylvie, Monsieur LESBRE Christian, Monsieur Olivier MAURAS, Monsieur VEIRUN Bernard, Madame VALY Isabelle,

Secrétaire de séance : M. LESBRE Christian

Procuration(s) :

Excusés : Monsieur CLAUZEL Christophe, Monsieur COSTANZO Romain, Madame DEMOULIN Nelly, Madame GAROUCHÉ Ariane, Madame KHALDI Laetitia, Madame ROQUE Loriane,

FINANCES : DEMANDE D'AIDE AU VOYAGE SCOLAIRE

Mme la Vice-Présidente informe que, depuis l'envoi des convocations, un nouveau dossier de demande d'aide au voyage scolaire a été déposé par une famille et vient s'ajouter à l'ordre du jour.
Elle précise donc que 2 dossiers ont été déposés en mairie.

La commission accepte à l'unanimité d'examiner ce dossier lors de la présente séance.

Vu la délibération n°2021-05 du 26 Mars 2021,

	Quotient familial	Nom de l'école	Date du séjour	Coût du séjour
	456€	Ecole Josette ROUCAUTE	Du 13 au 17 Avril 2026	350€
	742€	Ecole René DELEUZE	Du 18 au 22 Mai 2026	290€

Il est rappelé que l'aide est attribuée aux familles dont le coefficient familial ne dépasse pas les 600€.

La commission, après en avoir délibéré et procédé au vote, la commission du CCAS décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'ACCORDER l'attribution de l'aide financière de 80€ à la première famille dont le quotient familial du foyer est inférieur au seuil de 600€ fixé par le barème en vigueur et qui sera versée directement à l'OCCE de l'école Josette ROUCAUTE.
- DE REFUSER l'attribution de l'aide financière de 80€ à la seconde famille dont le quotient familial du foyer étant supérieur au seuil de 600€ fixé par le barème en vigueur.

Pour extrait conforme

Saint Hilaire de Brethmas, le 3 février 2026

Le Président
Jean-Michel PERRET



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de - sa publication, - sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Alès, - sa notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télé recours Citoyens » accessible par

REÇU EN PREFECTURE

le 05/02/2026

Application agréée E-legalite.com

Mod. 540330

99_DE-030-263005308-20260203-2026_01CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION N° 2026_02

Séance du 2 février 2026

DE NOMBRE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votant
13	7	7

DATE DE LA CONVOCATION		
26 JANVIER 2026		

POUR	CONTRE	ABSENTE
7	0	0

L'an deux mille vingt-six, le 2 février à dix-huit heures et quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Président.

Présents : Monsieur PERRET Jean Michel, Président, Madame RICHARD Evelyne, Vice-présidente, Madame GALTIER Sylvie, Monsieur LESBRE Christian, Monsieur Olivier MAURAS, Monsieur VEIRUN Bernard, Madame VALY Isabelle,

Secrétaire de séance : M. LESBRE Christian

Procuration(s) :

Excusés : Monsieur CLAUZEL Christophe, Monsieur COSTANZO Romain, Madame DEMOULIN Nelly, Madame GAROUCHE Ariane, Madame KHALDI Laetitia. Madame ROQUE Loriane.

FINANCES : DEMANDES D'AIDES FINANCIERES EXCEPTIONNELLES

- Mme la vice-présidente informe que deux dossiers de demande d'aide financière exceptionnelle ont été déposées en mairie.

	Montant de la facture	Commentaires	Montant de l'aide accordée
	1057.16€	Le couple de retraités sollicite une aide exceptionnelle pour régler une facture EDF-GDF d'un montant total de 1 057,19 €. Ils précisent avoir déjà versé 425,85 € le 19/11/2025 et indiquent qu'EDF leur a mis en place un échéancier de 159 € par mois jusqu'au 18/05/2026 pour les factures de 2024 et 2025. À cela s'ajoute un prélèvement mensuel de 150 € pour la facture annuelle en cours, portant leur paiement mensuel actuels à un total de 309 € par mois.	0€
	547.63€	Le demandeur sollicite une aide exceptionnelle pour couvrir les frais de réparation de son véhicule, suite à un accident survenu le 19/12/2025 sur la voie communale, causé par un nid de poule.	547.63€

La Commission du CCAS après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DE REFUSER** l'aide à la famille 1.
- **D'ACCORDER** l'aide de 547.63€ à la famille 2.

Pour extrait conforme

Saint Hilaire de Brethmas, le 3 février 2026

Le Président
Jean-Michel PERRET



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif - sa publication, - sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Alès, - sa notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télé recours Citoyens » accessible par l'

REÇU EN PREFECTURE

le 05/02/2026

Application agréée E-legalite.com

COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE BRETHMAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION N° 2026_03

Séance du 2 février 2026

DE NOMBRE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votant
13	7	7

DATE DE LA CONVOCATION		
26 JANVIER 2026		

POUR	CONTRE	ABSENTE
7	0	0

L'an deux mille vingt-six, le 2 février à dix-huit heures et quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Président.

Présents : Monsieur PERRET Jean Michel, Président, Madame RICHARD Evelyne, Vice-présidente, Madame GALTIER Sylvie, Monsieur LESBRE Christian, Monsieur Olivier MAURAS, Monsieur VEIRUN Bernard, Madame VALY Isabelle,

Secrétaire de séance : M. LESBRE Christian

Procuration(s) :

Excusés : Monsieur CLAUZEL Christophe, Monsieur COSTANZO Romain, Madame DEMOULIN Nelly, Madame GAROUCHE Ariane, Madame KHALDI Laetitia. Madame ROQUE Loriane.

FINANCES : DEMANDE DE PAIEMENT D'UNE FACTURE DE SPORT

Vu la délibération n°2021-06 du 26 mars 2021,

Mme la vice-présidente informe le Conseil d'Administration qu'un dossier de demande d'aide pour une inscription à une association sportive a été déposé en mairie. La situation de la famille est la suivante :

	Nombre d'enfant à charge	Quotient familial	Montant de la facture	Commentaires
	2	943€	182€	Licence de foot acquittée

➤ Il est proposé d'accorder une aide financière de 80€ à la famille.

Pour extrait conforme

Saint Hilaire de Brethmas, le 3 février 2026

Le Président
Jean-Michel PERRET



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de - sa publication, - sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Alès, - sa notification.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télé recours Citoyens » accessible par

REÇU EN PREFECTURE

le 05/02/2026

Application agréée E-legalite.com

Mod 540330

99_DE-030-263005308-20260203-2026_03CCAS